

Le Conseil de sécurité de l'ONU retire le Burundi de son agenda politique

RFI, 05/12/2020 Dans une décision adoptée vendredi 4 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a retiré le Burundi de son agenda politique. Une décision qui intervient peu de temps après le refus du pouvoir burundais de prolonger la présence du bureau de l'envoyé spécial onusien.

La décision a été annoncée vendredi 4 décembre par un communiqué du Conseil de sécurité. L'institution onusienne justifie « une amélioration de la situation sécuritaire au Burundi ». Elle note également que « les élections globales pacifiques ont marqué une nouvelle phase ». Mais l'ONU appelle tout de même Gitega à lutter contre les violations des droits de l'homme et autres problèmes persistants. Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de rapports d'livrés au Conseil de sécurité tous les trois mois. D'ailleurs, le secrétaire général Antonio Guterres devra couvrir le pays dans le cadre de ses rapports réguliers sur la région des Grands Lacs et l'Afrique centrale. Il s'agit d'une victoire diplomatique attendue pour les autorités burundaises, mais surtout d'un constat d'impuissance pour le Conseil de sécurité des Nations unies, estime Thierry Vircoulon, coordinateur de l'Observatoire pour l'Afrique centrale et australe de l'IFRI (Institut français des relations internationales). De plus, la décision intervient alors que le pouvoir burundais a refusé de prolonger le bureau de l'envoyé spécial onusien au 31 décembre 2021, comme le préconise Antonio Guterres. « Cette décision présente est simplement la reconnaissance par les membres du Conseil de sécurité que leur stratégie a échoué », Thierry Vircoulon, coordinateur de l'Observatoire pour l'Afrique centrale et australe de l'IFRI. Sur Twitter, le ministre burundais des Affaires étrangères et de la Coopération au développement accueille en tout cas la nouvelle avec « enthousiasme ». Albert Shingiro a adressé ses « profonds remerciements aux pays membres du Conseil qui ont appuyé la demande légitime du Burundi ».